



**PROCÈS-VERBAL**  
**Séance du mardi 12 novembre 2019**

L'an deux-mille-dix-neuf, le 12 du mois de novembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

**Présents :**

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice, BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BESNARD Sylvie, BRAULT Martine, LEBEAUPIN Olivier.

**Absent(e-s) excusé(e-s) :** SABIN Sophie donnant pouvoir à BAUDOUIN Noël.

**Absent(e-s) :** Néant

Madame MARTEAU Josette est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07/10/2018**

Le procès-verbal est adopté sans observation.

**20h00 - Ordre du jour :**

1. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – demande de subvention au titre du fonds de concours « dispositif sport – santé » pour des agrès / parcours santé intergénérationnel dans le futur lotissement séniors ;
2. Ecoles privées sous contrat - prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré Cœur pour l'année 2018 ;
3. Appartement n°1 du 4 rue de la Jouannerie - proposition de restitution du dépôt de garantie ;
4. Décision modification n°2019-001 ;
5. Proposition d'achat de terrain pour la liaison douce rue Nationale – rue de la Jouannerie ;

Ajouts à l'ordre du jour :

6. Demande de subvention au titre du programme régional « une naissance, un arbre » ;
7. Proposition de vente de terrain communal.

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

**Questions diverses**

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

**DCM n°2019-11-085 - Dispositif « SPORT - SANTÉ » - demande de subvention au titre de l'aménagement de parcours de santé intergénérationnel en accès libre**

Madame FRAYSSINES et Monsieur NAUDIN rappellent que dans le cadre du projet « sport-santé » de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL), un fonds de concours a été approuvé pour permettre à l'agglomération d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation d'espaces sportifs spécifiques. La commune de Vivy a pour projet, éligible à ce fonds de concours, l'aménagement de parcours de santé intergénérationnel en accès libre dans le futur lotissement séniors.

Plusieurs agrès ont été sélectionnés afin de solliciter différentes parties du corps. Ces agrès sont adaptés à la fois aux enfants et aux séniors.

Plan de financement prévisionnel :

	DEPENSES		RECETTES	
	Aménagement d'un parcours de santé en accès libre	4 387,25 € HT	CASVL fonds de concours « SPORT-SANTÉ »	2 193,625€ HT
			Autofinancement communal	2 193,625€ HT
<b>TOTAL</b>		<b>4 387,25 € HT</b>		<b>4 387,25 € HT</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE ce projet d'aménagement de parcours de santé intergénérationnel en accès libre sur le territoire communal ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- DEMANDE une subvention à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire aussi élevée que possible pour aider la commune,
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2019-11-086 - Ecole privée sous contrat - prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement.**

Monsieur Noël BAUDOUIN rappelle que l'école privée le Sacré Cœur est en contrat d'association avec l'État et qu'à ce titre la circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012 fixe les règles de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des établissements privés avec l'État afin de garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association.

- VU la circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012,
- VU le contrat d'association conclu entre l'État et l'école primaire privée mixte « Sacré Cœur » du 06/01/2005,

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités de calcul de la prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement 2018 de l'école primaire privée du « Sacré Cœur » à Vivy.

	Dépenses de fonctionnement 2018		
	Coût pour 1 élève	Nombre d'élèves	TOTAL
Maternelle	962,42 €	44	42 346,48 €
Élémentaire	323,32 €	85	27 482,20 €
			<b>69 828,68 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **ACCEPTE** de prendre en charge la somme de 69 828,68 € de dépenses de fonctionnement au profit de l'école primaire privée du « Sacré Cœur » à Vivy,
- **DECIDE** de verser cette prise en charge trimestriellement,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2019-11-087- Restitution du dépôt de garantie - logement communal, appartement n°1, au 4 rue de la Jouannerie**

- VU la délibération n°2016-12-093 du 19/12/2016
- VU l'état des lieux de sortie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement n°1 (MAM), au 4 rue de la Jouannerie ont quitté le logement depuis le 30/10/2019 et que l'état des lieux de sortie permet de rendre le dépôt de garantie à l'association La Farandole des Petites Frimousses de 400 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de rendre le dépôt de garantie dans son montant intégral à l'association La Farandole des Petites Frimousses.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

En réponse à une demande, Madame le Maire informe les membres du Conseil que plusieurs assistantes maternelles sont intéressées pour créer une nouvelle MAM mais que les délais administratifs ne permettent pas une reprise avant l'année prochaine.

**DCM n°2019-11-088- Décision Modificative N°2019-001.**

Monsieur BAUDOIN rappelle que par délibération, le Conseil Municipal a approuvé le pacte financier et fiscal intercommunal impliquant un reversement d'une partie de la taxe foncière à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2019 du budget communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

**SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES**

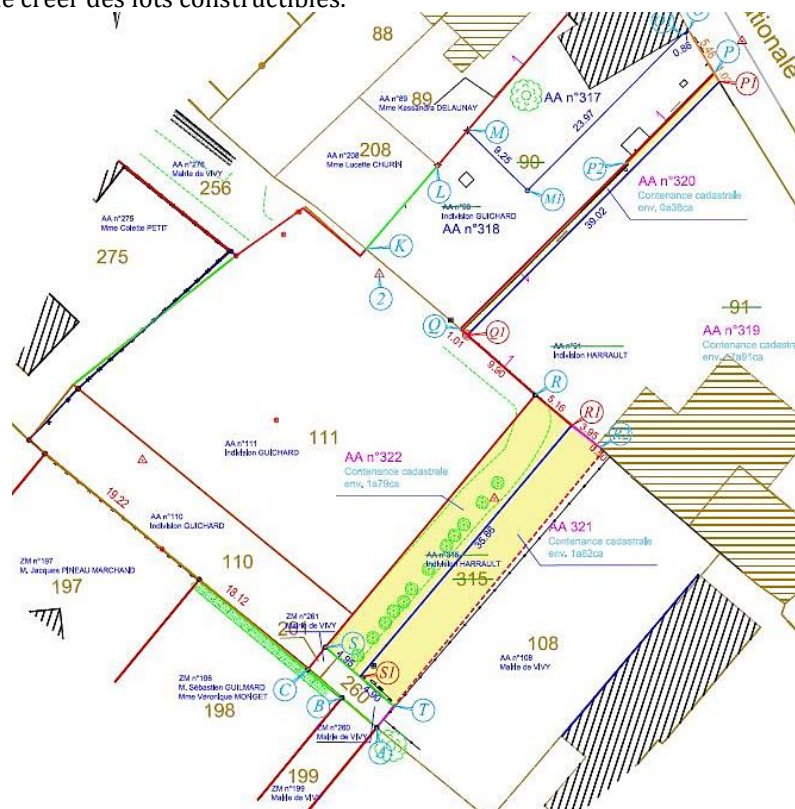
Désignation	Dépenses en €		Recettes en €	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
739216 - Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	3 260,00	0,00	0,00
<b>TOTAL CHAPITRE 014 - Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>3 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 260,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 260,00</b>	<b>3 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2019-11-089- achat de terrain – parcelles AA n°320, 321 et 322**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir les parcelles cadastrées AA n°320, 321, 322 à Vivy appartenant à l'indivision HARRAULT comme indiqué sur le plan ci-dessous afin d'aménager une liaison douce et de créer des lots constructibles.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE l'achat des parcelles cadastrées AA n°320, 321, 322 à Vivy appartenant à l'indivision HARRAULT;
- FIXE le prix d'achat des parcelles AA n°321 et 322 à 2 000 € net vendeur ;
- FIXE le prix d'achat de la parcelle AA n°320 à 1 euro symbolique ;
- PRÉCISE que la réfection du mur de la parcelle AA n°320 sera à la charge de la commune ;
- PRÉCISE que l'ensemble des frais administratifs, et notamment notariés, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte seront à la charge de la commune ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2019-11-090- opération régionale « une naissance, un arbre »**

Madame le Maire rappelle qu'au travers de cette nouvelle opération « Une naissance, un arbre », chaque bébé ligérien (40 000 naissances comptabilisées par an en Pays de La Loire) pourra devenir, à compter de 2019, le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale et s'inscrivent ainsi dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire la commune dans cette démarche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- DÉCIDE d'inscrire la commune dans le dispositif « une naissance, un arbre » initié par le Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- SOLLICITE la participation financière allouée dans ce cadre ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2019-11-091- Vente d'une partie de la parcelle communale ZM n°207**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de M. BOURDIN Jean-Marie souhaitant acquérir une partie de la parcelle communale ZM n°207 rue Jean de la Fontaine.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer un prix de vente au m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- FIXE le prix de vente au m<sup>2</sup> à 25 €.
- PRÉCISE que les frais administratifs, notamment de géomètre, les frais notariés et les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- PRÉCISE que l'avis des Domaines sera sollicité ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Questions diverses**

- ✓ **Commission municipale voirie - environnement - site des Monteaux - signalétique, vice-président M. Jean-Pierre BOURDIN**

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN fait état de l'avancement du programme voirie 2019. Madame le Maire précise que la future rue Anne FRANK et la future allée Rosa BONHEUR seront réalisées jeudi 21/11/2019 et que de nouvelles colonnes de tris enterrées seront installées le 05/12/2019.

- ✓ **Mobilité douce**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique concernant la création de la liaison cyclable Vivy-Neuillé aura lieu le mardi 10/12/2019 à 19h à Neuillé.

- ✓ **SIVM du Pays Allonnais**

Madame le Maire informe l'assemblée que le SIVM va lancer une étude de faisabilité commune visant la mise en place de la vidéoprotection sur les sept communes du territoire. Il est précisé que la commune de Vivy s'équiperait prochainement de vidéoprotection sur le site du complexe culturel et sportif.

- ✓ **Commission municipale maisons fleuries, Vice-présidente Mme Christelle BESNARD**

Madame Christelle BESNARD présente un diaporama de l'exposition de la trentième édition des Hortomnales qui s'est déroulé le samedi 26 octobre et le dimanche 27 octobre à Saint-Rémy-la-Varenne ; puis de la deuxième édition du troc plantes à Vivy.

- ✓ **Conseil Municipal des Jeunes de Vivy :**

Madame Sylvie PRATS dresse un bilan très positif de la sortie à Paris avec visite du Sénat organisée avec le CMJ de Neuillé et souligne le comportement exemplaire des enfants de notre commune.

- ✓ **Grand loto du samedi 02/11/2019 organisé par le Comité des Fêtes**

Monsieur Jean-Claude GUITTON dresse le bilan financier de cette manifestation comme suit

- Dépenses : 3 623,03 €
- Recettes : 4 621,50 €
- Bénéfice : 998,47 € qui sera reversé intégralement à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation des vitraux de l'église Saint Paul.

- ✓ **Rando-ferme à Vivy**

Thierry NAUDIN explique qu'à la suite d'une réunion de préparation, plusieurs difficultés ont été rencontrées. Par conséquent, la rando-ferme 2019 ne se fera pas sur Vivy.

- ✓ **Territoire zéro chômeur :**

Madame Marjorie FRAYSSINES présente l'initiative de l'association « territoire zéro chômeur de longue durée » proposant une projection du film « Nouvelle Cordée » de Monique ROBIN au cinéma le Grand Palace le vendredi 22/11/2019 à 19h à 3€ l'entrée suivi d'un débat. À Mauléon, dans les Deux-Sèvres, la première « entreprise à but d'emploi » de France, fait vivre un projet plein d'espoir et de dignité. Ces salariés, qui ont porté l'initiative depuis le début, vivent aujourd'hui une nouvelle vie.

✓ **Commission municipale urbanisme – bâtiments – accessibilité - cimetière, vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU**

Monsieur SOURDEAU informe le Conseil que l'entreprise de peinture Chasles Bosteau est intervenue dans l'appartement n°5 du Presbytère. Les réparations de la salle omnisports, à la suite de vandalisme, seront réalisées dans la semaine. Le rafraîchissement de la petite salle de l'espace de loisirs des Bassauges sera fait la semaine prochaine.

Le nouveau sas d'entrée de la petite salle de sport sera posé jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2019.

✓ **Marché public pour l'extension de la mairie en écoconstruction bois et paille**

Monsieur SOURDEAU informe l'assemblée que sur cet appel d'offres, deux lots sont infructueux. Une procédure de re-consultation est en cours. Les travaux ne pourront pas commencer en janvier 2020.

✓ **Dates à retenir :**

- Lundi 18/11/2019 à 18H en mairie – réunion du comité consultatif Vivy 2 ;
- Jeudi 21/11/2019 à 17h en mairie – réunion de la commission municipale maisons fleuries ;
- Lundi 25/11/2019 à 20H en mairie – réunion de la commission municipale communication – information – accueil – culture ;
- Mardi 26/11/2019 – Assemblée Générale de Rando Ferme à Vivy
- Vendredi 29/11/2019 à 18h au Mégafun – CCAS ;
- Du 05/12/2019 au 19/12/2019 – collecte des papiers à l'école privée du Sacré Cœur ;
- Vendredi 06/12/2019 à 19H à la salle des Coutures 1- remise des prix des maisons fleuries ;
- Mardi 10/12/2019 à 19H – réunion publique sur la création d'une liaison cyclable entre Vivy et Neuillé à Neuillé ;
- Vendredi 10/01/2020 – cérémonie des vœux du Maire de Vivy ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 9 décembre 2019 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Délibérations du 12/11/2019**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
2019-11-085	12/11/2019	Dispositif « SPORT – SANTÉ » – demande de subvention au titre de l'aménagement de parcours santé intergénérationnel en accès libre
2019-11-086	12/11/2019	Ecoles privées sous contrat - prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement
2019-11-087	12/11/2019	Restitution du dépôt de garantie - logement communal, appartement n°1, au 4 rue de la Jouannerie
2019-11-088	12/11/2019	Décision Modificative N°2019-001
2019-11-089	12/11/2019	achat de terrain – parcelles AA n°320, 321 et 322
2019-11-090	12/11/2019	opération régionale « une naissance, un arbre »
2019-11-091	12/11/2019	Vente d'une partie de la parcelle communale ZM n°207

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1<sup>er</sup> adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	<b>Absente excusée donnant pouvoir à BAUDOUIN Noël</b>
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère municipale</i>	
BRAULT Martine <i>Conseillère municipale</i>	
LEBEAUPIN Olivier <i>Conseiller municipal</i>	